

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus siège en séance ordinaire ce 7 avril 2020 à 20 h à l'endroit habituel des séances. Sont présents à cette séance les conseillers : Étienne St-Louis, Gilles Schryer, Sylvie St-Louis, François Monière sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy. Assistent également à la séance, la directrice générale, Christine Gonthier-Gignac et la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon.

106-04-2020

COVID-19 – TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos avec distanciation sociale de 2 mètres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Gilles Schryer et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos à l'endroit habituel des séances en respectant la distanciation sociale de 2 mètres.

ADOPTÉ.

107-04-2020

RÉVISION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité que
l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

De plus, que l'ordre demeure ouvert.

ADOPTÉ.

108-04-2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par François Monière
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité que le
procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2020, soit adopté tel que
présenté.

ADOPTÉ.

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité que la directrice générale soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-04-2020 ainsi que le numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de 27 796,62 \$
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 8714 pour un montant de 44,45 \$;
- liste sélective venant de l'historique des prélèvements internet n° 07711-03S70 à 06614-87853, pour un montant de 18 927,25 \$;
- liste des salaires du 1^{er} au 28 mars 2020 pour un montant de 63 940,58 \$;

ADOPTÉ.

INFORMATION ET CORRESPONDANCE

Monsieur le maire donne l'information sur les sujets suivants :

- PRIMADA – Refus d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets 2019 projet Trottoirs
- MERN – Autorisation pour aménagement d'un accès à l'eau, chemin du Rubis;
- ADMQ – Arrêté ministériel – mesures pour les municipalités et les MRC;
- Ministère de la Sécurité publique – préparation en prévision des inondations printanières;
- RIDL – Livraison des bacs roulants;
- Décès de M. Laurier Sarazin, le 6 avril 2020, ex maire de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus;
- Ministre responsable de la région des Laurentides – Téléconférence hebdomadaire sur les inondations
- MRC d'Antoine-Labelle – Appel de projets de 298 290 \$ est lancé afin d'aider les personnes les plus défavorisées à sortir de la pauvreté.

DÉPÔT DE DOCUMENT

Le document suivant est déposé au conseil municipal par la directrice générale, Mme Christine Gonthier-Gignac, à savoir :

- Liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu du règlement n° 04-05-2016 portant le numéro de confirmation 06614-06NWZ à 08714-0ENNC pour un montant de 4 831,58 \$;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110-04-2020

COVID 10 – RATIFICATION DES ORIENTATIONS OU DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE OU LA DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU que, suite aux mesures de santé publiques annoncées par le Premier Ministre du Québec les 12 et 13 mars derniers, le maire et la directrice générale ont dû prendre des décisions et/ou des orientations afin de limiter la propagation du coronavirus (COVID-19);

ATTENDU que ces décisions doivent être ratifiées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité de ratifier les décisions et orientations suivantes prises par M. le maire, Stéphane Roy et la directrice générale Mme Christine Gonthier-Gignac afin de limiter la propagation du coronavirus (COVID-19);

- Fermeture de la bibliothèque et des équipements de loisirs intérieurs et extérieurs, jusqu'à nouvel ordre;
- Interdiction d'accès au bureau municipal pour les citoyens, jusqu'à nouvel ordre;
- Modification des horaires d'ouverture du bureau municipal: de 9h à 12h et de 13h à 16h du lundi au vendredi ;
- Effectifs réduits : les employés occupant un poste jugé comme service essentiel, tant à l'administration qu'aux travaux publics et ne pouvant être fait en télétravail, ont l'autorisation de travailler du bureau municipal ou du service des travaux publics, en respectant les mesures en place. Un aménagement de l'horaire permet de limiter la quantité de personnes présentes en même temps tout en assurant la continuité des services essentiels ;
- Effectifs réduits : maintien du salaire des employés jusqu'au 2 mai 2020 malgré une prestation de services diminuée;
- Taxation : pause d'intérêts et de pénalités sur les taxes pour les mois d'avril et mai 2020.

ADOPTÉ.

111-04-2020

DEMANDE D'APPUI : PROJET RECONSTRUCTION DU PONT R1558-02 PERMETTANT DE TRAVERSER LA RIVIÈRE DU SOURD SUR LA ROUTE 1

ATTENDU que l'entreprise Lauzon Plancher de bois exclusifs a déposé un projet dans le cadre du Programme de remboursement pour les coûts de chemins multiressources (PRCM) volet 2 pour la reconstruction du pont R1558-02 sur la route 1 permettant de traverser la rivière du Sourd;

ATTENDU que la Municipalité est utilisateur du territoire et qu'elle a un intérêt pour ce projet puisqu'il permet d'assurer l'accessibilité au territoire à plus long terme tout en favorisant une meilleure cohabitation des différents utilisateurs du territoire public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus appuie l'entreprise Lauzon Plancher de bois exclusifs dans son projet de reconstruction du pont R1558-02 permettant de traverser la rivière du Sourd sur la route 1.

ADOPTÉ.

112-04-2020

INFORMATIQUE – CONTRAT POUR MIGRATION DE SERVEUR

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Gilles Schryer
et résolu à l'unanimité
d'accepter l'offre de services techniques présentée par PG Solutions pour la réinstallation des applications PG sur le nouveau serveur au montant de 1 560 \$.

ADOPTÉ.

113-04-2020

RIDL DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE RÉGIME DE COMPENSATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus confirme avoir délégué ses compétences en collecte, transport et tri des matières recyclables à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre et ce, dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective.

ADOPTÉ.

114-04-2020

SÛRETÉ DU QUÉBEC – FACTURE 2020

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité de payer le premier versement pour la Sûreté du Québec au montant de 166 921 \$.

ADOPTÉ.

115-04-2020

ENTENTE HORAIRE MÉCANICIEN

ATTENDU que l'horaire de travail des personnes salariées affectées au travail manuel pour la saison estivale est du lundi au jeudi de 7 h à 17 h 30;

ATTENDU que le mécanicien a manifesté le désir de modifier son horaire de travail pour des raisons de santé;

ATTENDU que le conseil est d'accord pour modifier l'horaire de travail du mécanicien pour les motifs invoqués au paragraphe précédent et dans un but d'accommodement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité de modifier l'horaire du mécanicien pour la saison estivale soit du lundi au vendredi de 7 h à 15 h 30.

De plus, que la directrice générale, Christine Gonthier-Gignac et la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon soient autorisées à signer la lettre d'entente à intervenir entre le Syndicat (CSN) et la Municipalité.

ADOPTÉ.

116-04-2020

AFFECTATION DE SURPLUS – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 2019

Proposé par Gilles Schryer
appuyé par Sylvie St-Louis :

et résolu à l'unanimité d'affecter le surplus affecté Développement économique pour l'exercice 2019 qui correspondait au placement Épargne à terme n° 6 pour un montant de 183 707,03 \$ et de l'envoyer aux affectations du surplus affectées aux activités de fonctionnement pour l'exercice 2019.

ADOPTÉ.

117-04-2020

RUCHE D'ART – DEMANDE DE LOCAL

Proposé par Gilles Schryer
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que l'organisme la Ruche d'Art puisse occuper le local appartenant à la Municipalité et situé au 11, route 309 Sud en dehors des mois qui exigeraient un chauffage du local.

Par contre, il est strictement interdit d'occuper ou d'aménager le local pour quelque raison que ce soit avant la fin des mesures spéciales en lien avec la COVID-19. Une autorisation formelle de la direction générale devra être obtenue avant de prendre possession du local.

La Municipalité ne s'engage aucunement sur le long terme et pourrait, à tout moment, exiger que l'organisme libère les lieux.

ADOPTÉ.

118-04-2020

RAPPORT FINAL - TAPU

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité que le rapport final du projet de déplacements actifs dans le cadre du Programme d'aide financière au développement du transport actifs dans les périmètres urbains, soit accepté tel que présenté par la directrice générale.

De plus, que la directrice générale, Mme Christine Gonthier-Gignac soit autorisée à préparer la reddition de compte pour ce projet.

ADOPTÉ.

119-04-2020

MATÉRIEL INFORMATIQUE

Proposé par François Monière
appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à faire l'acquisition d'équipement informatique pour les besoins administratifs pour un montant ne dépassant pas 2 000 \$.

ADOPTÉ.

120-04-2020

COVID-19 – FONDS DE DÉPANNAGE POUR LES EMPLOYÉS

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que la Municipalité crée un fond d'aide aux employés au montant de 1 000 \$ par employé. Cette aide financière est temporaire et l'employé devra s'engager à rembourser, à même son salaire, la somme de 1 000 \$ et ce, au plus tard le 31 décembre 2020.

ADOPTÉ.

121-04-2020

DON AU SERVICE COLLECTIF AUX FAMILLES DE NOTRE-DAME-DU-LAUS

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité qu'un montant de 1 000 \$ soit versé au Service collectif aux familles de Notre-Dame-du-Laus pour l'aide au service de dépannage durant ce temps de confinement dû à la COVID-19.

Cette somme sera prise à même la banque des dons aux organismes suite au dépôt de 1 000 \$ venant du déjeuner du maire, tel que mentionné à la résolution n° 23-01-2020.

ADOPTÉ.

122-04-2020

COMMUNICATION : GRANDE AFFICHES AU VILLAGE COVID ET ENVOI POSTAL

Proposé par Sylvie St-louis
appuyé par Gilles Schryer
et résolu à l'unanimité
d'autoriser l'agente des communications à préparer et envoyer un communiqué
pour les citoyens de Notre-Dame-du-Laus et à créer deux grandes affiches « Ça
va bien aller » pour affichage aux deux entrées du village.

ADOPTÉ.

123-04-2020

ANNULATION APPEL D'OFFRES ADM-03-2020 – PLAN D'AMÉNAGEMENT NDL

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité que
l'appel d'offres ADM-03-2020_Plan_aménagement_NDL soit annulé.

ADOPTÉ.

124-04-2020

**LANCEMENT APPEL D'OFFRES POUR PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU
NOYAU VILLAGEOIS**

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité
d'autoriser la directrice générale, Mme Christine Gonthier-Gignac à lancer un
appel d'offres pour le plan d'aménagement et de développement du noyau
villageois.

ADOPTÉ.

125-04-2020

125-04-2020 – DEMANDE DE DON - FABRIQUE

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Gilles Schryer
et résolu à l'unanimité que la
Municipalité accepte de payer la réparation de l'orgue de l'église au montant de
600 \$ plus taxes.

ADOPTÉ.

BIBLIOTHÈQUE

URBANISME

126-04-2020

MODIFICATION DE LA DÉROGATION MINEURE N° 2019-0582

ATTENDU que Me Alexandrine Charbonneau-Cyr, notaire, par procuration,
demande d'accorder une dérogation mineure au règlement 02-03-1993 relatif
au zonage pour la propriété située dans la zone Rural 12 (RU-12) sur le lot
4 579 413 du cadastre du Québec;

ATTENDU que tous les bâtiments de la propriété ont été construits avant 1984
avant l'entrée en vigueur des règlements;

ATTENDU que ces bâtiments possèdent un droit acquis;

ATTENDU qu'en 1999, un permis de démolition et de reconstruction d'une
remise a été émis;

ATTENDU que suite à la construction, la remise empiète de 0,14 mètre sur la marge latérale;

ATTENDU que cette demande de dérogation mineure vise à réduire la marge latérale à 2,86 mètres devant normalement être à 3 mètres;

ATTENDU que cette dérogation mineure, si elle est acceptée, ne porte pas atteinte aux propriétés avoisinantes;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a traité la demande;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Étienne St-Louis, appuyé par Gilles Schryer et résolu à l'unanimité d'accorder une dérogation mineure au règlement 02-03-1993 relatif au zonage et d'accepter de réduire à 2,86 mètres la marge latérale devant normalement être à 3 mètres et recommande que la remise de 2,40 mètres X 2,55 mètres soit déplacée conformément à la réglementation soit, à 3 mètres de la marge latérale.

De plus, la présente résolution abroge la résolution n° 316-11-2019.

ADOPTÉ.

DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE

Le conseil autorise le service d'urbanisme à entamer des démarches afin d'étudier la question du changement de zonage (soumission pour services professionnels).

VOIRIE MUNICIPALE

127-04-2020

ACHAT D'UNE BOÎTE À SABLE

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission présentée par Machineries Forget pour la fourniture et l'installation d'une boîte à sable au montant de 21 838,85 et d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à l'achat.

ADOPTÉ.

128-04-2020

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL – COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 158 654 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils ont été faits sur les routes locales de niveaux 1 et 2 et que le total des frais encourus dépasse les 90 % de l'aide financière reçue tel qu'établi par la direction sur la base de la définition fournie par le ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le glossaire transmis à la municipalité identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité par la municipalité de Notre-Dame-du-Laus que ces informations seront retransmises par le ministère des Affaires municipales au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ.

129-04-2020

SPIDER - GÉNÉRATRICE

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité
d'autoriser le directeur des travaux à acheter un spider pour la génératrice Kohler 1997 au montant approximatif de 5 000 \$.

ADOPTÉ.

INCENDIE

130-04-2020

COVID-19 – SERVICES DES PREMIERS RÉPONDANTS

Proposé par Gilles Schryer
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité que le service de Premiers répondants soit maintenu dans le contexte de pandémie actuelle de la COVID-19.

De plus, afin de limiter les risques de contamination, chaque intervenant devra prendre des mesures exceptionnelles pour se protéger et éviter la contamination et toute propagation du virus.

ADOPTÉ.

131-04-2020

CONFIRMATION DE PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS QUANT AUX DÉMARCHES VISANT L'OPTIMISATION DES SERVICES INCENDIES D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU certains enjeux actuels ou à venir en matière de sécurité incendie sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que certaines municipalités et villes souhaitent travailler de concert afin d'optimiser leurs services incendies et trouver des solutions aux enjeux à venir;

ATTENDU que la municipalité de Ferme-Neuve a reçu la confirmation d'un montant maximal de 50 000\$ du MAMH dans le cadre de leur demande d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale visant le regroupement des services incendies d'une partie du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que la municipalité de Ferme-Neuve est en charge de la réalisation de ce projet et que celui-ci doit être complété par la municipalité avant le 31 décembre 2022;

ATTENDU que les municipalités initiales visées dans la demande d'aide financière au MAMH par la municipalité de Ferme-Neuve étaient les municipalités de Chute-Saint-Philippe, Ferme-Neuve, Kiamika, Lac-Saint-Paul, Lac-des-Écorces, Lac-du-Cerf, Mont-Saint-Michel, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laas, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, Sainte-Anne-du-Lac et la Ville de Mont-Laurier;

ATTENDU que le milieu doit fournir 50% de l'aide financière du MAMH utilisée;

ATTENDU que les municipalités participantes souhaitent l'optimisation des services incendies actuels afin de répondre aux nouvelles exigences du MSP en matière de sécurité incendie ainsi qu'au schéma de couverture de risque en vigueur de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU qu'à cet effet la municipalité de Ferme-Neuve doit s'assurer de l'intention des parties à participer aux démarches visant l'optimisation des services et doit également s'assurer que le milieu assume 50 % des coûts du projet jusqu'à concurrence du montant de 50 000 \$ prévu au plan de financement transmis par le MAMH;

Il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le protocole d'entente transmis par la municipalité de Ferme-Neuve dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale et de confirmer l'acceptation de la municipalité de Notre-Dame-du-Laas de participer financièrement à ces démarches suivant les besoins établis par cette négociation.

Il est résolu que les dépenses doivent être partagées à parts égales entre les municipalités et ville participantes.

Il est de plus résolu que ces sommes maximales de part et d'autre puissent être remises en totalité ou en partie au MAMH dépendant de l'évolution du dossier et des besoins identifiés par les municipalités concernées.

ADOPTÉ.

LOISIRS ET CULTURES

132-04-2020

ÉGLISE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laas, en partenariat avec les organismes communautaires locaux, désire mettre sur pied un projet collectif et viable qui assurera la pérennité de son église;

ATTENDU que celle-ci approche son 150e anniversaire, faisant d'elle la plus vieille église de toute la région des Hautes-Laurentides;

ATTENDU que, pour répondre à ses objectifs, la Municipalité désire accéder à plus de financement pour la réalisation de diverses études préalables afin d'évaluer la viabilité du projet et les coûts associés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Étienne St-Louis et résolu à l'unanimité d'autoriser le conseiller François Monière à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière du Conseil du Patrimoine religieux du Québec Volet 1.

De plus, que Madame Christine Gonthier-Gignac, directrice générale, soit désignée pour signer tout engagement relatif à cette demande.

ADOPTÉ.

133-04-2020

ÉGLISE – PROTOCOLE D'ENTENTE

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Étienne St-Louis
et résolu à l'unanimité
d'autoriser le conseiller, François Monière, à travailler à l'élaboration d'un
protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-
l'Espérance dans le but d'établir les conditions de cession du bâtiment principal
(Église du village) situé au 70, rue Principale à Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

134-04-2020

OFFRE DE SERVICE ENCLUME – DEMANDE DE SUBVENTION

Proposé par François Monière
appuyé par Étienne St-Louis
et résolu à l'unanimité
d'accepter l'offre de services présentée par Enclume pour l'accompagnement
d'une demande d'aide financière auprès du Conseil du Patrimoine religieux du
Québec au taux horaire de 90 \$ jusqu'à concurrence de 14 heures.

ADOPTÉ.

135-04-2020

LOISIRS LAURENTIDES – AFFILIATION 2020-2021

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Étienne St-Louis
et résolu à l'unanimité de
renouveler l'affiliation 2020-2021 à Loisirs Laurentides au montant de 149,47 \$
taxes incluses.

ADOPTÉ.

136-04-2020

CPPB – RAPPORT ANNUEL 2019

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité que le
rapport annuel 2019 présenté par la Corporation du Parc du Poisson-Blanc soit
accepté et qu'il soit soumis aux autorisés supérieures pour approbation.

ADOPTÉ.

137-04-2020

CPPB – PLAN ANNUEL 2020

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Gilles Schryer
et résolu à l'unanimité que le
plan annuel 2020 présenté par la Corporation du Parc du Poisson Blanc soit
accepté et qu'il soit soumis aux autorisés supérieures pour approbation.

ADOPTÉ.

DÉVELOPPEMENT

138-04-2020

PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Sylvie St-louis
et résolu à l'unanimité qu'un
fonds d'aide à la relance économique au montant de 15 000\$ soit attribué au
service du Développement économique. De plus, une demande doit être faite à
la direction générale pour l'attribution des sommes.

ADOPTÉ.

Proposé par Stéphane Roy
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité que la
présente séance soit levée. Il est 21 h 20.

ADOPTÉ.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire suppléant

Par
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire